

La LOB mise sur le développement humain !

La nouvelle loi organique du budget de l'Etat votée le 31 janvier 2019, introduit le « programme ».

A la tête de chaque programme, le ministre nomme un responsable de programme. Chaque année, ce nouveau « manager public » définit la stratégie et les objectifs de son programme ainsi que les indicateurs de performance et il détermine son budget. Il pilote l'exécution du budget de son programme ainsi que sa performance, moyennant un dialogue de gestion.

Le responsable du programme est tenu de rendre compte de la performance et du budget de son programme.

Pour cela, il devra compter sur les responsables des différentes structures qui y contribuent.

Il reviendra à ces responsables, à chaque échelon hiérarchique, de prendre les décisions et les initiatives pertinentes en vue d'atteindre la performance, dans l'intérêt général. Un dialogue sur les résultats sera organisé en continu, dans une dynamique lancée par le responsable de programme.

Le gestionnaire deviendra acteur de la performance publique. Il pourra et il devra, désormais, prendre des décisions de gestion à son niveau, dans le respect des lois et règlements, et des objectifs qui lui ont été fixés.

Une culture de responsabilisation et de redevabilité est ainsi instituée.